

Interpellation présentée par le député:

M. Jacques-Eric Richard

Date de dépôt: 15 février 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures s'est-il inspiré de la méthode Couet pour lutter contre le chômage?

Le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures s'est-il inspiré de la méthode Couet pour lutter contre le chômage ?

En date du 17 janvier, un communiqué de presse, suivi d'une conférence, annonce une campagne de communication incitant les employeurs et le grand public à changer leur comportement à leur égard des chômeurs.

Il est relevé dans le texte du président : « *Aujourd'hui, les amalgames et les discours généralisateurs sur les chômeurs ne doivent plus être tolérés. A compétence égale, un chômeur ne devrait subir de discrimination simplement en raison de son statut...* ».

Le communiqué de presse souligne que certes tous les chômeurs ne sont pas exemplaires.

Il existe des personnes difficilement réintégrables, voire qui ne mettent pas tout en œuvre pour se réinsérer. Le DEEE est conscient de ce fait et a d'ailleurs renforcé en parallèle les contrôles et les sanctions pour lutter plus efficacement contre toute forme d'abus. (Communiqué de presse du 17 janvier 2005)

Le soussigné souhaite connaître :

1. Les concepteurs de cette campagne ?
2. Le montant de ladite campagne et sous quel financement ce montant sera imputé ?
3. Quels sont les outils d'analyse pour évaluer la pénétration dans les milieux des employeurs et du grand public ?